

*Peine capitale*

Dans toutes les discussions sur la peine capitale, il y a toujours l'aspect de la dissuasion. On ne peut jamais en parler sans parler de dissuasion. Cet argument est difficile à accepter sur les plans logique et statistique. Des études effectuées au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Hollande et dans 30 ou 40 autres pays du monde, par des gens vivant sous des régimes politiques différents, de religions et de races différentes, concluent inévitablement que la peine capitale n'a aucune influence apparente sur le taux de criminalité.

Au Canada par exemple, le nombre d'homicides a diminué depuis l'abolition de la peine de mort. En 1975, il y avait 3,09 homicides pour 100 000 habitants. En 1985, le taux était passé à 2,6 pour 100 000 habitants et en 1986 à 2,1 pour 100 000. Les taux ont diminué en réalité au cours des dix dernières années.

Ceux qui préconisent le rétablissement de la peine capitale ont une énorme responsabilité à porter. J'y reviendrai dans un instant. Cependant, rares sont les partisans de la peine capitale qui croient en son effet dissuasif. Ils étayaient désormais leurs arguments sur d'autres questions.

Il y a la question de la vengeance. La plupart des crimes sont trop terribles à décrire et intolérables. Je le comprends. On peut comprendre comment, sous le coup du chagrin que causent des situations aussi révoltantes, des familles et des amis peuvent sentir un besoin de vengeance, éprouver une grande colère ou avoir de mauvaises intentions à l'égard d'une personne ou de la société toute entière. Cependant, la vengeance ne redresse pas un tort, elle n'interrompt pas le cycle, ne guérit pas la douleur profonde et ne résoud en rien le problème.

Outre le facteur dissuasif et la vengeance, il faut également s'interroger au sujet de l'égalité de notre système judiciaire. Dans quelle mesure est-il juste? Dans quelle mesure est-il logique? J'en ai parlé à de nombreux juristes. Selon eux, certains procureurs de la Couronne et avocats de la défense sont meilleurs que d'autres, les jurés ne sont pas toujours prévisibles et les pauvres et les personnes défavorisées sont plus souvent condamnées. Les riches le sont moins souvent. En outre, l'attitude des juges qui président au procès est très différente d'un bout à l'autre du pays.

Selon les avocats plaidants, il est impossible de garantir l'uniformité dans les procès. Il est impossible d'appliquer un système infaillible. Si l'on en vient à la conclusion qu'un système infaillible est impossible, la responsabilité des personnes qui souhaitent le rétablissement de la peine capitale est énorme puisque l'acte en question, la peine de mort, est final et irrévocable. Que faire en cas d'erreur?

Depuis le début du siècle, aux États-Unis, 343 personnes ont été condamnées à tort de crimes punissables par la peine capitale. Vingt-cinq d'entre elles ont vraiment été exécutées. Pouvons-nous nous le permettre? Je ne pense pas.

• (1720)

De tous les paramètres de ce débat qui m'ont causé le plus d'anxiété, c'est probablement celui qui a trait aux agents de police et aux gardiens de prison, surtout en ce qui concerne ma

collectivité. Ce sont eux qui sont en première ligne pour défendre notre société. Ce sont eux qui font respecter nos valeurs. S'il y a un groupe dans notre collectivité à qui on doit donner le bénéfice du doute, je pense que c'est eux.

Le professeur Waller de l'Université d'Ottawa a fait remarquer que le travail d'un agent de police, si on le compare à d'autres, n'est pas particulièrement dangereux. Par contre, les mineurs, les bûcherons et les travailleurs dans les installations de forage notamment qui ont un travail dix fois plus dangereux. Cependant, là n'est pas la question. Les agents de police et les gardiens de prison risquent leur vie pour notre sécurité vingt-quatre heures par jour. Les agents de police reçoivent des appels téléphoniques à n'importe quel moment pour intervenir dans des situations imprévisibles où leur vie peut être en danger. J'ai été témoin personnellement de telles situations.

Examinons soigneusement les meurtres perpétrés contre des agents de police au Canada depuis 24 ans, soit de 1962 à 1986 qui est la dernière année pour lesquelles nous disposons de statistiques. En dehors de quelques petites aberrations, le taux d'homicides des agents de police est resté assez constant à une époque où une croissance démographique spectaculaire et où la violence et l'usage de drogues et d'alcool a également augmenté au Canada. Il n'y a rien dans ces statistiques qui puisse permettre de conclure que la peine capitale va protéger la vie des agents de police ou aura un effet dissuasif dans ces cas particuliers.

Il faudrait peut-être envisager d'autres solutions. Manifestement, nous pouvons prendre des mesures pour améliorer notre système judiciaire pour faire en sorte que la peine soit plus conforme et corresponde mieux au crime concerné.

Il ne fait absolument aucun doute pour moi que le système de libération conditionnelle pourrait être renforcé au Canada. Il est consternant de lire en même temps dans les journaux que quelqu'un a été condamné pour le genre de crime qui nous préoccupe et que cette personne va être mise en liberté conditionnelle dans seulement sept ans, comme cela se produit si souvent.

Nous pourrions probablement faire beaucoup plus en ce qui concerne le contrôle des armes à feu. Le professeur Waller de l'Université d'Ottawa prétend que la loi sur le contrôle des armes à feu que nous avons adoptée en 1976, il y a dix ans, a depuis sauvé quelque 500 vies au Canada. Cette loi est un moyen par lequel nous pouvons protéger la vie des agents de police et de l'homme de la rue.

Nous devons également nous inquiéter de toute la question de la violence familiale qui est la cause de nombreuse homicides. Il y a bien des choses que nous pouvons faire pour réduire et enrayer la violence familiale. Une solution consiste à en trouver l'origine. C'est l'une des situations que redoutent le plus les agents de police.

Le taux de criminalité au Canada révèle qu'un grand nombre de criminels sont des jeunes. À mon avis, nous pouvons faire beaucoup pour les aider en améliorant notre système d'enseignement, en fournissant de meilleurs centres récréatifs, en les aidant à trouver un emploi et en nous efforçant de résoudre le problème des «décrocheurs» scolaires.